

RÉPONDRE AUX APPELS D'OFFRES : DÉMATÉRIALISATION DE LA RÉPONSE

Durée

2 jours

Référence Formation

5-CL-APOF

Objectifs

Connaître les aspects contractuels et opérationnels de la réponse aux marchés publics dans le but de favoriser les résultats auprès des adjudicateurs publics

Participants

Toute personne amenée à répondre aux appels d'offres.

Pré-requis

Ne nécessite pas de pré-requis spécifique.

Moyens pédagogiques

Accueil des stagiaires dans une salle dédiée à la formation équipée d'un vidéo projecteur, tableau blanc et paperboard ainsi qu'un ordinateur par participant pour les formations informatiques.

Positionnement préalable oral ou écrit sous forme de tests d'évaluation, feuille de présence signée en demi-journée, évaluation des acquis tout au long de la formation.

En fin de stage : QCM, exercices pratiques ou mises en situation professionnelle, questionnaire de satisfaction, attestation de stage, support de cours remis à chaque participant.

Formateur expert dans son domaine d'intervention

Apports théoriques et exercices pratiques du formateur

Utilisation de cas concrets issus de l'expérience professionnelle des participants

Réflexion de groupe et travail d'échanges avec les participants

Pour les formations à distance : Classe virtuelle organisée principalement avec l'outil ZOOM. Assistance technique et pédagogique : envoi des coordonnées du formateur par mail avant le début de la formation pour accompagner le bénéficiaire dans le déroulement de son parcours à distance.

PROGRAMME

Procédures de réponses aux Appels d'Offres publics

- Actualisation des notions essentielles de réponses aux marchés publics
- Rôle et nature des documents contractuels : modifications, évolutions
- Actualisation des processus de réponses
- Nouvelles dispositions du code et des mesures en faveur du développement de l'économie
- Réponses aux questions particulières des participants concernant la procédure générale de réponse avant de démarrer le processus électronique

Aspects juridiques et opérationnels de la dématérialisation des marchés publics

- Eclairage sur le nouveau Code des Marchés Publics
- Interprétation de l'article 56



- Champ de la dématérialisation,
- Obligations réciproques administration/soumissionnaire,
- Enjeu de la signature électronique
- Modalités nouvelles prévues par le nouveau code des marchés publics
- Exercices de réponse sur différentes plateformes



CAP ÉLAN FORMATION

www.capelanformation.fr - Tél : 04.86.01.20.50

Mail : contact@capelanformation.fr

Organisme enregistré sous le N° 76 34 0908834
version 2025